

RAPPORT DE JURY

Concours de recrutement de professeurs des écoles

2014 - Session exceptionnelle

Epreuves d'admission

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

**Concours de recrutement
des professeurs des écoles**

2014 Session exceptionnelle

Epreuves d'admission

Rapport rédigé par :

Philippe LEOTOING

Inspecteur de l'éducation nationale

Coordonnateur académique des épreuves d'admission

à partir des notes, remarques, observations des membres des commissions.

SOMMAIRE

❖ 1	Introduction	p. 6
❖ 2	Une formule nouvelle à partir de la session 2011	p. 6
❖ 3	Répartition et évolution des postes mis aux concours	p. 8
❖ 4	Bilan des épreuves d'admissibilité	p. 9
❖ 5	Définition des épreuves d'admission	p. 9
➤ 5.1	Première épreuve d'admission	p. 9
➤ 5.2	Seconde épreuve d'admission	p. 13
❖ 6	Calendrier et organisation des épreuves d'admission	p. 14
❖ 7	Première épreuve d'admission – première partie (mathématiques)	p. 15
➤ 7.1	Sujets	p. 15
➤ 7.2	Documentation fournie	p. 17
➤ 7.3	Critères d'évaluation retenus par le jury	p. 17
➤ 7.4	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 18
▪ 7.4.1	L'exposé	p. 18
▪ 7.4.2	L'entretien	p. 19
❖ 8	Première épreuve d'admission – deuxième partie (option)	p. 20

➤ 8.1	Choix des options	p. 20
➤ 8.2	Epreuve physique option course 1500 mètres	p. 21
▪ 8.2.1	Critères d'évaluation	p. 21
▪ 8.2.2	Notes obtenues par les candidats	p. 22
▪ 8.2.3	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 27
➤ 8.3	Epreuve physique option danse	p. 28
▪ 8.3.1	Conditions de passage	p. 28
▪ 8.3.2	Critères d'évaluation	p. 28
▪ 8.3.3	Notes obtenues par les candidats	p. 29
▪ 8.3.4	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 30
➤ 8.4	Epreuve d'entretien EPS (options course et danse)	p. 32
▪ 8.4.1	Rappels	p. 32
▪ 8.4.2	Champs de questionnement et critères d'évaluation	p. 32
▪ 8.4.3	Déroulement de l'épreuve et conseils aux candidats	p. 33
➤ 8.5	Ensemble de l'épreuve EPS : notes obtenues par les Candidats	p. 33
➤ 8.6	Epreuve optionnelle de musique	p. 35
▪ 8.6.1	Rappels	p. 35
▪ 8.6.2	Critères d'évaluation	p. 35
▪ 8.6.3	Liste des œuvres données à entendre aux candidats	p. 36
▪ 8.6.4	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 38
➤ 8.7	Epreuve optionnelle d'arts visuels	p. 39
▪ 8.7.1	Remarques sur l'épreuve	p. 39
▪ 8.7.2	Critères d'évaluation	p. 39
▪ 8.7.3	Liste des œuvres données à voir aux candidats	p. 40
▪ 8.7.4	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 40
❖ 9	Seconde épreuve d'admission – première partie (Français)	p. 42
➤ 9.1	Sujets	p. 42

➤ 9.2	Documentation fournie	p. 43
➤ 9.3	Critères d'évaluation retenus par le jury	p. 44
➤ 9.4	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 44
❖ 10	Seconde épreuve d'admission – deuxième partie (Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et Responsable)	p. 46
➤ 10.1	Sujets	p. 46
➤ 10.2	Critères d'évaluation retenus par le jury	p. 48
➤ 10.3	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats	p. 48
❖ 11	Fonctionnement et composition du jury	p. 50
➤ 11.1	Composition des commissions	p. 50
➤ 11.2	Liste des membres du jury	p. 51
❖ 12	Conclusion	p. 59

❖ 1. Introduction

Le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

A cet effet, un bilan chiffré de chacune des épreuves, une analyse de leur déroulement et des conseils aux candidats pour leur préparation au concours sont exposés dans ce rapport 2014 session exceptionnelle.

1. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves, les principales données statistiques de la session ainsi que la composition du jury sont également fournis.

Ce document se rapporte aux trois concours organisés dans l'académie de Clermont-Ferrand pour la session exceptionnelle 2014 :

- le concours externe public,
- le troisième concours public, (concours 3^{ème} voie)
- le concours externe privé sous contrat.

Pour la quatrième année, ces trois concours ont en effet été organisés, en même temps, dans un même lieu et selon des modalités similaires : sujets, critères d'évaluation et barème de notation identiques.

❖ 2. Une formule nouvelle depuis la session 2011 :

Le concours de recrutement des professeurs des écoles s'inscrit dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants dont il convient ici de rappeler le cadre.

Les professeurs des écoles comme les enseignants amenés à exercer dans le second degré sont désormais recrutés au niveau du master. (Bac + 5 années d'études validées) Ce choix, harmonisé au niveau de l'Union européenne, s'est accompagné, en France, par la décision de maintenir une forme de recrutement par un concours organisé par l'Etat employeur. Le master, c'est-à-dire la formation initiale est désormais exclusivement confiée à l'Université qui, grâce à l'intégration des ESPE, a conforté ses compétences de formation des maîtres.

Le calendrier de la formation initiale, les modalités de recrutement et l'organisation de la période probatoire (année de stage avant titularisation) intègrent les contraintes du formateur universitaire et celle de l'employeur qui tout en respectant les exigences des masters, souhaite ne pas retarder le recrutement au-delà de la cinquième année après le baccalauréat. Pour les professeurs des écoles, le calendrier est le suivant :

- l'année de master 1 est de l'entière responsabilité de l'Université qui peut proposer des crédits de préprofessionnalisation ainsi que des stages d'observation dans les écoles dans le cadre de conventions passées avec le rectorat.
- L'année de master 2 est organisée par l'Université qui doit tenir compte des contraintes de l'organisation des concours. Dans le cadre des conventions universités / rectorat, des stages de pratique accompagnée ou en responsabilité sont proposés aux étudiants de M2. Ces stages sont évalués par l'Université, comme ceux de M1 : ils participent à la validation du master au même titre que les éventuels crédits de préprofessionnalisation de M2.
- Un étudiant peut cependant se présenter et réussir le concours sans avoir validé de crédits de préprofessionnalisation, ni de stage dans une école. Ce qui est exigé pour le concours, c'est la validation d'un master, quel qu'il soit.
- L'année de stage est de la compétence de l'employeur. Le professeur des écoles est en responsabilité de classe, il bénéficie d'une adaptation à l'emploi notamment par l'intervention d'un professeur expérimenté (tuteur) et d'un complément de formation. Le recteur valide les compétences professionnelles acquises en prononçant la titularisation du stagiaire sur proposition d'un jury académique.

Les nouveaux concours de recrutement des professeurs des écoles constituent une première étape permettant à l'employeur de valider les compétences professionnelles des candidats, compétences identifiées dans le référentiel de compétences des enseignants.

(cf. arrêté du 12 mai 2010)

Les nouveaux concours ont été conçus en fonction de trois incontournables :

- La volonté de recruter des enseignants aux connaissances polyvalentes suffisamment affirmées pour enseigner l'ensemble des disciplines proposées aux élèves de l'école primaire,
- L'inscription des deux temps du concours (écrit d'admissibilité et oral d'admission) dans un processus de formation progressif de trois années,
- L'inscription du concours dans le cadre de référence que constitue le référentiel de compétences des enseignants. (cf. arrêté du 12 mai 2010).

Les deux épreuves écrites d'admissibilité du CRPE (coefficients 3 + 3) visent ainsi à s'assurer que le candidat maîtrise les notions qu'il sera amené à enseigner dans les disciplines fondamentales de l'école primaire. Les deux épreuves orales d'admission (coefficients 3 + 3) ont vocation quant à elles à évaluer d'abord les principales connaissances et compétences liées à l'exercice du métier de professeur des écoles : la capacité à concevoir une séquence de classe en référence aux programmes de l'école primaire et la capacité à s'exprimer et à communiquer. Ces épreuves permettent également d'apprécier les connaissances du candidat relatives aux valeurs et aux exigences du service public d'éducation.

Le **français et la culture humaniste** (l'histoire, la géographie, l'instruction civique et morale), ainsi que **la culture et la démarche scientifiques** (les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie) représentent les deux domaines qui fondent les épreuves écrites d'admissibilité. Ces mêmes domaines (français et mathématiques) sont à nouveau évalués par la présentation de la préparation de séquences d'enseignement lors des épreuves d'admission. **Les arts visuels, l'éducation musicale ou l'EPS** sont choisis par les candidats pour la deuxième partie de la première épreuve d'admission. La compétence « **Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable** » est évaluée lors de la deuxième partie de la seconde épreuve.

Après sa réussite au concours, le lauréat est nommé professeur des écoles stagiaire. Cette année de stage est une période d'exercice en responsabilité et de perfectionnement professionnel. Le professeur des écoles stagiaires bénéficie à ce titre d'un tutorat ainsi que d'heures de formation complémentaire. Les compétences en **langue (niveau B2)** et en **informatique / TICE (C2I)** sont acquises dans le cursus master.

❖ 3. Répartition et évolution des postes mis aux concours

Au plan académique, 114 postes étaient offerts aux différents concours pour la session exceptionnelle 2014.

Ces postes se répartissent comme suit :

- Concours externe public : **95 postes** (149 postes en 2013)
- Troisième concours public : **5 postes** (8 postes en 2013)
- Concours externe privé : **14 contrats** (23 en 2013)

❖ 4. Bilan des épreuves d'admissibilité

Session 2014	Inscrits	Présents	% Présents	Nombre d'admissibles	Barre d'admissibilité	Postes à pourvoir	Ratio admissibles / postes
Concours 3 ^{ème} voie	137	47	34,31 %	6	10,75/20	5	1,20
Concours privé	165	43	26,06 %	15	8,13/20	14	1,07
Concours Public	1162	445	39,16 %	108	10,38/20	95	1,14
Total	1464	545	37,22 %	129	9,75/20	114	1,13

❖ 5. Définition des épreuves d'admission (cf. annexe 1 de l'arrêté du 28/12/2009)

- **5.1 Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive**

L'épreuve vise à évaluer :

- Les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser une séquence d'enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ;
- La capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'épreuve comporte deux parties.

L'épreuve est notée sur 20. La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points ; coefficient 3.

Première partie : durée de la préparation : trois heures ; exposé n'excédant pas vingt minutes suivi de vingt minutes d'entretien.

Seconde partie : en fonction de la discipline choisie.

La première partie consiste pour le candidat, à partir d'un sujet tiré au sort, à préparer une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire) et à présenter les raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation. L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Les sujets sont fondés sur les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire). La classe et le cycle pour lesquels la séquence d'enseignement est préparée sont précisés. Pour chaque sujet, le candidat dispose d'une documentation en salle de préparation.

Dans la seconde partie, le candidat effectue une présentation dans l'un des domaines suivants, choisi au moment de l'inscription :

- arts visuels,
- musique (expression musicale),
- éducation physique et sportive.

La présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

a) Arts visuels ou expression musicale :

Epreuve sans préparation. Durée de l'épreuve : vingt minutes ; exposé ou expression musicale : dix minutes incluant les trois à cinq minutes d'interprétation ; entretien : dix minutes.

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs que l'accès à un branchement électrique usuel.

Domaine des arts visuels :

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques, vidéo et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Domaine de la musique :

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de trois à cinq minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de dix minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel, ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Entretien avec le jury :

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

b) Epreuve d'éducation physique et sportive :

L'épreuve se déroule en deux parties. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription, parmi les deux options suivantes : activité d'expression (danse) ou course de 1 500 mètres. Elle est suivie d'un entretien avec le jury (durée de l'entretien : vingt minutes, dont dix minutes d'exposé du candidat et dix minutes de réponse à des questions).

Prestation physique :

Danse :

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

Course de 1 500 mètres :

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème qui figure à l'annexe IV du présent arrêté.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note 0 (non éliminatoire) à la prestation physique.

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique est attribuée par le président du jury aux candidats dans l'une des situations de dispense énumérées à l'article 13. Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Entretien avec le jury :

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

- **5.2 Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »**

L'épreuve comporte deux parties. L'épreuve est notée sur 20. La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points ; coefficient 3.

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure.

Première partie : exposé n'excédant pas vingt minutes suivi de vingt minutes d'entretien.

Seconde partie : exposé n'excédant pas dix minutes suivi de dix minutes d'entretien.

La première partie de l'épreuve vise à évaluer :

- les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ;
- la capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Elle consiste pour le candidat, à partir d'un dossier (textes, documents sonores ou iconographiques etc.), à construire une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire) et à présenter les raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation. L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école primaire.

Les sujets sont fondés sur les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire). Le niveau de classe et le cycle, pour lesquels la séquence d'enseignement est préparée, sont précisés. Pour chaque sujet, le candidat dispose d'une documentation en salle de préparation.

La seconde partie consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury de dix minutes.

❖ 6. Calendrier et organisation des épreuves d'admission

Epreuves	Dates	Lieu
Deuxième épreuve d'admission		

(Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »)	du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 2014	Centre des examens 9 rue Gilbert RODDIER 63100 Clermont-Ferrand.
Epreuve physique (option course 1500 mètres)	Jeudi 10 avril 2014	Stadium Jean PELLEZ 44 Boulevard Pasteur 63170 Aubière
Epreuve physique (option danse)	Jeudi 10 avril 2014 (matin)	Stade des Cézeaux 46 Boulevard Pasteur 63170 Aubière
Première épreuve d'admission (Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive)	Du vendredi 11 avril au vendredi 18 avril 2014	Centre des examens 9 rue Gilbert RODDIER 63100 Clermont-Ferrand.

Organisation des épreuves orales

	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6
Heure de convocation	07h00	08h15	11h00	12h15	13h30	14h45
Temps de préparation : 3 heures	07h20 à 10h20	08h35 à 11h35	11h20 à 14h20	12h35 à 15h35	13h50 à 16h50	15h05 à 18h05
Passage devant le jury 1 heure	10h30 à 11h30	11h45 à 12h45	14h30 à 15h30	15h45 à 16h45	17h à 18h00	18h15 à 19h15
Délibération du jury 15 mn	11h30 à 11h45	12h45 à 13h00	15h30 à 15h45	16h45 à 17h00	18h00 à 18h15	19h15 à 19h30

❖ 7. Première épreuve d'admission – première partie (présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques)

➤ 7.1 Sujets

Jour	Numéro de sujet	Cycle-Niveau	Connaissance ou compétence visée
------	-----------------	--------------	----------------------------------

Dans le cadre du groupement inter académique II (Grand Ouest), les sujets de la session 2014 ont été fournis par l'académie de Nantes. Ils ont été conçus selon le schéma général suivant :

- indication du domaine concerné
- indication de la compétence visée
- indication du niveau de classe et du cycle visé
- indication de la documentation autorisée
- indication du travail demandé, généralement formulé de la manière suivante :
 - Présenter une séquence d'enseignement visant la connaissance ou la compétence ci-dessus.
 - Le candidat situera cette séquence, suite de séances, dans une progression générale sur ... (indication du sous-domaine concerné).
 - Le candidat précisera de manière argumentée :
 - Les pré-requis considérés comme nécessaires.
 - Les supports pédagogiques retenus.
 - Les éléments de synthèse et les traces écrites attendues.
 - La procédure envisagée pour l'évaluation de cette compétence.

Conformément au texte qui réglemente cette épreuve, un tirage au sort du sujet a été mis en place. Ce tirage au sort, organisé par demi-journée, a été effectué par l'un des candidats volontaires entre un sujet relatif au cycle 1, un sujet relatif au cycle 2 et un sujet relatif au cycle 3.

Liste des sujets tirés au sort lors de la session 2014 (session exceptionnelle) :

11/04/2014 Matin	43	Cycle 2- CP	Produire et reconnaître les décompositions additives des nombres inférieurs à 20
11/04/2014 Après-midi	28	Cycle 3-CM1	Décrire une figure en vue de l'identifier parmi d'autres figures ou de la faire reproduire
14/04/2014 Matin	22	Cycle 2-CE1	Mesurer des segments, des distances
14/04/2014 Après-midi	50	Cycle 2-CP	Lire ou compléter un tableau dans des situations concrètes simples
15/04/2014 Matin	44	Cycle 2-CP	Connaître et utiliser l'euro
15/04/2014 Après-midi	35	Cycle 1-GS	Etre capable de mémoriser la suite des nombres au moins jusqu'à 30
16/04/2014 Matin	6	Cycle 3-CM2	Calculer l'aire du carré et l'aire du rectangle
16/04/2014 Après-midi	21	Cycle 3-CM2	Résoudre des problèmes relevant de la proportionnalité et notamment des problèmes relatifs aux pourcentages en utilisant des procédures variées dont « la règle de trois »
17/04/2014 Matin	41	Cycle 2-CP	Reconnaître et nommer des figures planes
17/04/2014 Après-midi	63	Cycle 3-CM2	Résoudre des problèmes relevant de la proportionnalité (et notamment des problèmes relatifs aux pourcentages, aux échelles, aux vitesses moyennes ou aux conversions d'unités, en utilisant des procédures variées dont « la règle de trois »
18/04/2014 Matin	7	Cycle 1-MS	Dénombrer une quantité en utilisant la suite des nombres connus

7.2 Documentation fournie

Conformément au texte qui régit cette épreuve, une documentation était mise

à la disposition des candidats en salle de préparation. Cette documentation, réalisée sous une forme photocopiée, était constituée de 2 éléments différents :

- Une documentation générale (réglementation) commune à tous les sujets
- Une documentation spécifique pour chacun des cycles (cycle 1, 2 et 3)

➤ 7.3 Critères d'évaluation retenus par le jury

- Connaissances disciplinaires
- Connaissances des programmes de l'école maternelle et élémentaire (contenus et progression)
- Connaissances didactiques de l'enseignement des mathématiques à l'école
- Compétences à concevoir une séquence d'enseignement (objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques, évaluation)
- Compétences à anticiper les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement
- Compétences à exploiter l'évaluation pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de différenciation et de remédiation
- Capacité à expliquer et à justifier les choix effectués
- Capacité à répondre aux questions et à argumenter
- Capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

➤ 7.4 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

▪ 7.4.1 L'exposé

Le temps est globalement bien géré, mais il reste encore un nombre non négligeable de candidats qui s'interrompent au terme d'une quinzaine de minutes. Quelques candidats, à l'inverse, n'ont développé en vingt minutes qu'une partie minimale de leur préparation. Dans ces deux cas, la note tient compte d'une présentation par trop rapide ou incomplète.

Une montre est indispensable.

Le sujet est généralement appréhendé dans toutes ses dimensions par les candidats. Malgré tout, certains d'entre eux – une minorité – occultent l'un des aspects de la question pourtant explicitement posée. Les membres du jury ne peuvent alors que pénaliser des réponses incomplètes. **Le candidat doit donc s'assurer que, lors de son exposé, il a bien traité dans le temps imparti tous les volets de la problématique étudiée.**

Le discours est généralement bien construit ; il lui arrive cependant – rarement malgré tout – d'être confus ou à la limite de l'inaudible. L'exposé est parfois très théorique, majoritairement basé sur les programmes – ou à l'inverse bien illustré par des pratiques, mais sans fondement théorique. Le vocabulaire spécifique aux mathématiques n'est pas toujours bien maîtrisé.

Le jury est attentif à la clarté et à la cohérence du propos, à l'articulation entre théorie et pratiques d'enseignement. Le candidat ne doit pas confondre exposé et lecture intégrale d'un texte qu'il a rédigé lors de la préparation ; il peut recourir avec profit à des supports comme le tableau ou les fiches préparées en salle.

Si la documentation dont dispose le candidat est pleinement exploitée par les uns, tant dans son contenu institutionnel et didactique que pédagogique, elle est passée sous silence par les autres.

Quant à la référence aux programmes d'enseignement et au socle commun, elle est parfois limitée au cycle dont traite le sujet ou aux évaluations de fin de palier.

Le candidat doit s'attacher à une exploitation raisonnée des documents, qu'il est en droit de soumettre à une analyse critique. Il gagnera toujours à présenter la problématique qui lui a été dévolue dans un large contexte (de la maternelle à la fin du cycle 3, voire de la scolarité obligatoire) afin de la traiter dans un second temps, de façon plus détaillée, au cycle spécifié dans le sujet.

▪ 7.4.2 L'entretien

L'entretien peut apporter une modulation à la prestation de l'exposé : certains candidats qui n'ont procédé à aucun développement dans la première partie seront en difficulté lorsque les membres de la commission tenteront de faire en sorte que les lacunes soient comblées ; d'autres apporteront des réponses pertinentes et bien construites.

Le discours clair, charpenté, bien géré dans le temps et prenant en considération chacune des questions posées et illustré lors de l'exposé est très généralement complété avec habileté par son auteur durant l'entretien.

La capacité des candidats à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté est globalement maîtrisée ; seul un nombre limité de ceux-ci peinent à justifier leurs choix.

Le jury est sensible à l'argumentation développée et à l'analyse que peuvent faire les candidats de leurs options pédagogiques. Il l'est également aux références didactiques, car rares sont ceux qui peuvent replacer ces options dans un cadre théorique. Nous ne pouvons que conseiller une réflexion approfondie sur les grands courants pédagogiques et la didactique des mathématiques.

❖ 8 Première épreuve d'admission – deuxième partie (Interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive)

➤ 8.1 Choix des options par les candidats

Comme pour les sessions précédentes, les candidats devaient opter, au moment de leur inscription, pour l'une des quatre options proposées : course 1500 mètres, danse, éducation musicale ou arts visuels. Les choix effectués par les candidats de cette session se révèlent être assez similaires à ceux des sessions précédentes. L'EPS a une nouvelle fois été très majoritairement choisie (**60%** au total) au détriment des arts visuels (**21.70%**) et de l'éducation musicale (**18.6%**).

Choix des options	Admissi- -bles	Option Course	% Option Course	Option Danse	% Option Danse	Option Musique	% Option Musique	Option Arts visuels	% Option Arts visuels
Concours 3ème voie	6	3	50 %	0	0%	1	8%	2	16%
Concours Privé	15	11	73 ,33%	1	6,66%	1	6 ,66%	2	13,33%
Concours Public	108	55	50,92%	7	6,48%	22	20,37%	24	22,22%
TOTAL	229	69	53,48%	8	6,20%	24	18.60%	28	21,70%

Il convient de rappeler ici que l'option EPS se déroule en deux temps distincts : une épreuve physique (course 1500 mètres ou danse) organisée dans les jours qui précèdent la première épreuve orale et un entretien qui se déroule immédiatement après l'épreuve orale de mathématiques. Les deux autres options (arts visuels et musique) se déroulent quant à elles sur un temps unique situé lui aussi dans la continuité de l'épreuve orale de mathématiques.

➤ 8.2 Epreuve physique option course 1500 mètres

▪ 8.2.1 Critères d'évaluation

Dans cette première partie de l'épreuve, notée pour mémoire à hauteur de 4 points sur 20 (soit 50% de la note de l'option et 20% de la note finale de la première épreuve), seule la performance physique est prise en compte selon le barème suivant :

Performance		Note	
Hommes	Femmes	Note sur 20	Note sur 4
5 min 10	7 min 20	20,00	4,00
5 min 13	7 min 25	19,50	3,90
5 min 16	7 min 30	19,00	3,80
5 min 19	7 min 35	18,50	3,70
5 min 22	7 min 40	18,00	3,60
5 min 25	7 min 45	17,50	3,50
5 min 28	7 min 50	17,00	3,40
5 min 31	7 min 55	16,50	3,30
5 min 34	8 min 00	16,00	3,20
5 min 38	8 min 05	15,50	3,10
5 min 42	8 min 10	15,00	3,00
5 min 46	8 min 15	14,50	2,90
5 min 50	8 min 20	14,00	2,80
5 min 54	8 min 25	13,50	2,70
5 min 58	8 min 30	13,00	2,60
6 min 02	8 min 35	12,50	2,50
6 min 06	8 min 40	12,00	2,40
6 min 10	8 min 45	11,50	2,30
6 min 15	8 min 50	11,00	2,20
6 min 20	8 min 56	10,50	2,10
6 min 25	9 min 02	10,00	2,00
6 min 30	9 min 09	9,50	1,90
6 min 35	9 min 16	9,00	1,80
6 min 40	9 min 23	8,50	1,70
6 min 45	9 min 31	8,00	1,60

(Suite)

Performance		Note	
Hommes	Femmes	Note sur 20	Note sur 4
6 min 50	9 min 40	7,50	1,50
6 min 55	9 min 50	7,00	1,40
7 min 00	10 min 00	6,50	1,30
7 min 05	10 min 10	6,00	1,20

7 min 12	10 min 20	5,50	1,10
7 min 20	10 min 30	5,00	1,00
7 min 30	10 min 40	4,50	0,90
7 min 40	10 min 50	4,00	0,80
7 min 50	11 min 00	3,50	0,70
8 min 00	11 min 10	3,00	0,60
8 min 10	11 min 20	2,50	0,50
8 min 20	11 min 30	2,00	0,40
8 min 30	11 min 40	1,50	0,30
8 min 40	11 min 50	1,00	0,20
8 min 50	12 min 00	0,50	0,10

Entre 2 valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur.

Exemple : la performance 6' 22" pour le barème hommes est notée comme la performance de 6' 25", soit une note 10.

8.2.2 Notes obtenues par les candidats

Sur les 69 candidats inscrits à cette épreuve, 3 candidats du concours externe public ont bénéficié d'une dispense médicale justifiée par un certificat médical établi par un médecin agréé. Conformément au texte qui régit le concours, ils se sont vus affectés la note moyenne obtenue aux épreuves physiques (course + danse) par l'ensemble des candidats hommes et femmes confondus. Le taux de candidats dispensés de l'épreuve de course s'élève à 4.34 %.

Le niveau de prestation s'est concrétisé par une moyenne générale de 14,85/20 (soit 2,97/4) avec un échelonnement des notes de 0 à 20/20 soit de 0 à 4/20 ce qui reflète une réelle hétérogénéité des performances.

MOYENNES OPTION EPS

PUBLIC		Nb candidats	Total des Points	Moyenne
JURY 1	Danse	7	17,00	2,43

JURY 2	Course	19	59,77	3,15
JURY 3	Course	19	60,40	3,18
JURY 4	Course	17	50,04	2,94
	Total	62	187,21	3,02

PRIVE		Nb candidats	Total des Points	Moyenne
JURY 1	Danse	1	2,97	2,97
JURY 5	Course	11	26,44	2,40
	Total	12	29,41	2,45

3ème VOIE		Nb candidats	Total des Points	Moyenne
JURY 1	Danse	0	0	0
JURY 4	Course	3	11,30	3,77

	Total	3	11,30	3,77
--	--------------	----------	--------------	-------------

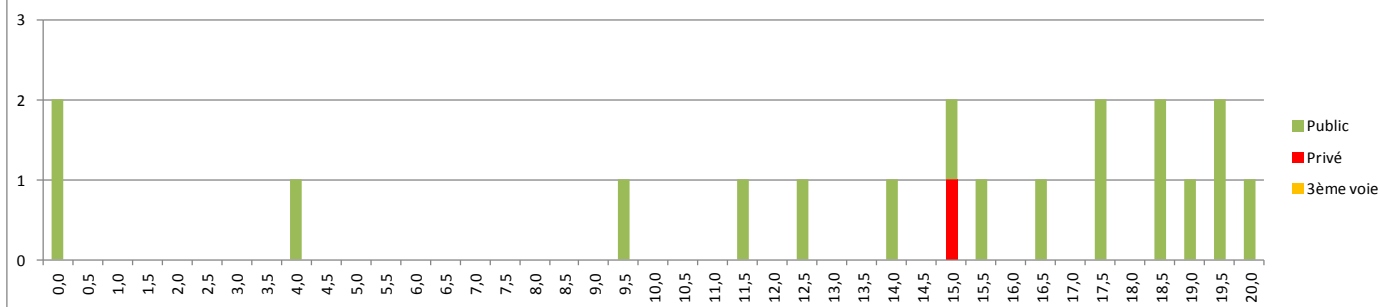
TOTAL 3 concours	Nb candidats	Total des Points	Moyenne
PUBLIC	62	187,21	3,02
PRIVE	12	29,41	2,45
3ème VOIE	3	11,30	3,77
Total	77	227,92	2,96

PUBLIC			PRIVE		
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total

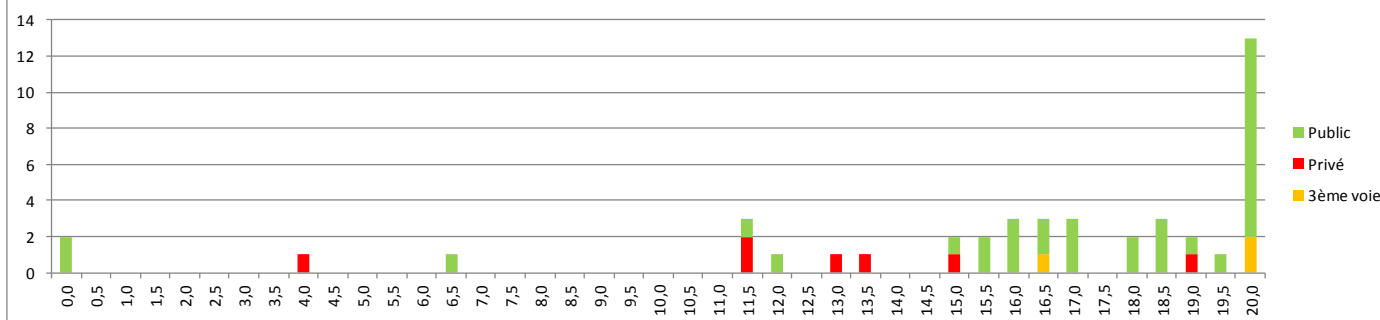
Nb de note 4,00	11	1	12	0	0	0
Nb de candidats	40	18	58	9	2	11
% de note 4,00	27,5%	5,6%	20,7%	0,0%	0,0%	0,0%

	3ème VOIE			TOTAL 3 concours		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	TOTAL
Nb de note 4,00	2	0	2	13	1	14
Nb de candidats	3	0	3	52	20	72
% de note 4,00	66,7%	0	66,7%	25,0%	5,0%	19.4 %

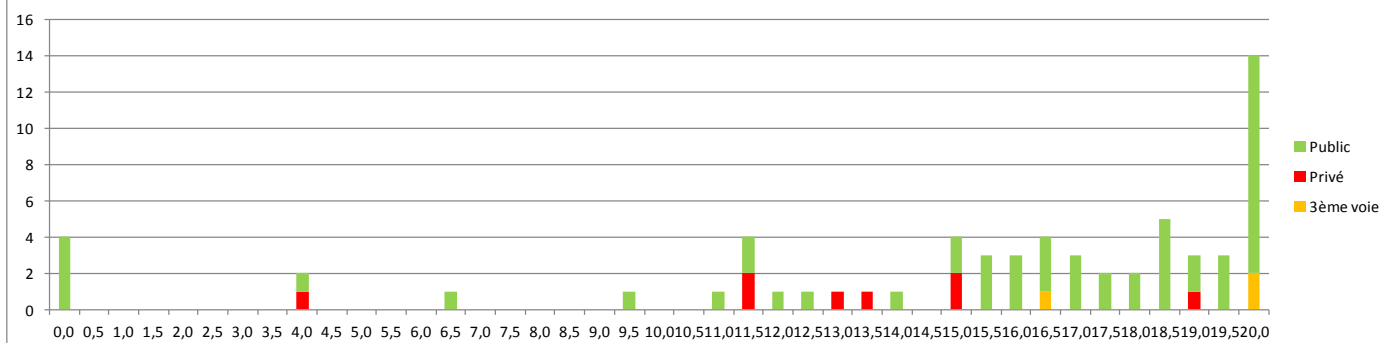
**Epreuve physique de Course répartition des notes (sur 20)
obtenues par les candidats hommes**



**Epreuve physique de course répartitions des notes (sur 20)
obtenues par les candidates femmes**



**Epreuve physique de course répartition des notes (sur 20) obtenues
par l'ensemble des candidats (hommes + femmes)**



▪ 8.2.3 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

L'épreuve se déroule sur une piste couverte de 200 mètres. Les candidats sont appelés toutes les 20 minutes par groupes de 12 au maximum. Après vérification de leur identité et de leur certificat médical de non contre indication à la pratique de la course (**certificat obligatoire**), ils disposent de 20 minutes au maximum pour s'échauffer avant leur épreuve.

Chaque candidat est observé par un jury de trois membres qu'il retrouvera lors de l'entretien.

Il y a 20 minutes entre la remise des dossards et le départ de la course. Cette période d'échauffement est un temps personnel, utilisé à sa guise par le candidat. Signalons toutefois que cet échauffement fait partie de l'épreuve : les jurys l'observent. La construction de cette phase mériterait parfois plus de lisibilité.

La performance réalisée fait l'objet d'un double chronométrage et est inscrite par le jury sur une fiche individuelle comportant également les observations faites lors de l'échauffement. Celle-ci sera aussi prise en compte pour la partie entretien.

Pendant la course, le jury annonce au candidat l'entame du dernier tour ainsi que son arrivée : ces annonces ont souvent été utiles car certains candidats ont semblé avoir perdu le fil du nombre de tours déjà réalisés. Le temps réalisé est également communiqué à chaque candidat après l'arrivée.

La grande majorité des candidats est correctement préparée. Peu d'entre eux sont tentés de suivre le rythme des meilleurs de chaque série au détriment de leur propre allure. Bon nombre de candidats ont couru munis d'un chronomètre, ce que le jury ne peut qu'encourager : il est en effet essentiel que les candidats puissent surveiller la régularité de leur course. Cet élément est lui aussi pris en compte par le jury dans la deuxième partie de l'épreuve.

Il est également conseillé aux candidats de prévoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de la course.

➤ 8.3 Epreuve physique option danse

▪ 8.3.1 Conditions de passage

L'épreuve consiste en une prestation individuelle de 2' maximum.

Tous les styles de danse sont admis.

Le candidat doit apporter tout le matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

Les candidats sont convoqués 30 minutes avant l'épreuve par groupe de 3. Après vérification de leur identité et de leur certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse, ils disposent d'un temps d'échauffement de 20 minutes dans une salle. Ils sont ensuite conduits dans la salle de l'épreuve, aux dimensions réglementaires, pour prendre leurs repères dans l'espace scénique pendant 5 minutes.

Juste avant leur passage, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, présenter au jury le titre et/ou l'argument de leur chorégraphie.

Le chronomètre démarre au premier geste ou élément sonore, et s'arrête au bout de deux minutes. Tout mouvement réalisé au-delà n'est pas pris en compte.

▪ 8.3.2 Critères d'évaluation

Quel que soit le style de danse, les productions doivent témoigner d'une construction et d'un traitement personnels.

L'évaluation du jury repose sur trois dimensions :

- « La construction chorégraphique de la composition » est envisagée selon l'axe des choix gestuels en rapport avec les paramètres du mouvement et les modes d'écriture ;
- « La qualité de l'interprétation » est évaluée à travers la maîtrise technique, la motricité spécifique à la danse et l'engagement personnel.
- « Les intentions personnelles » sont observées à partir de la lisibilité et de la cohérence du projet artistique.

▪ 8.3.3 Notes obtenues par les candidats

Tous les candidats ont réalisé un travail effectif de préparation. Les notes sur 4, reflètent cependant une réelle hétérogénéité. Une même note a pu être attribuée à des prestations très différentes, compte tenu de la pluralité des critères d'évaluation. Le niveau de prestation s'est concrétisé par une moyenne générale de **2,43** sur 4 (soit 12,15 sur 20) pour 7 candidates seulement qui se sont présentées (1 dispensée sur le concours privé)

Epreuve Danse	Nb de candidats	Moyenne (sur 4)	Note la + haute (sur 4)	Note la + basse (sur 4)
Concours 3ème voie	0			
Concours Privé	1	2,97	2.97	2.97
Concours Public	7	2.43	3,75	1
TOTAL	8	2,70	3,75	1

La prestation

→ Les prestations autour de 1 sur 4

Les prestations de ce niveau se caractérisent par un manque de lisibilité des intentions du candidat. L'écriture chorégraphique, la motricité usuelle, le mime, même organisés par rapport à un thème ne peuvent être considérés comme de la danse.

→ Les prestations autour de 2 sur 4

Les prestations témoignent d'une construction identifiable à travers des séquences gestuelles, en relation avec un thème.

L'organisation dans l'espace est perceptible, les formes corporelles peu repérables, l'interprétation reste timide ou toujours dans le même registre. Le niveau technique n'autorise pas de difficulté ni de variation gestuelles. Il s'agit d'une danse assez formelle voire narrative jusqu'au gymnique,

essentiellement sur deux pieds, sans prise de risque quant à la vitesse d'exécution ou à la remise en cause de l'équilibre.

→ Les prestations autour de 3 sur 4

Ce niveau atteste d'une bonne gestion des ressources chorégraphiques. Le mouvement fait l'objet d'un travail spécifique de recherche. La composition fait appel à des procédés d'écriture plus complexes que le développement par juxtaposition du niveau précédent. L'interprétation s'affine. Le candidat développe une certaine personnalité. Le niveau technique se caractérise par une bonne maîtrise de la gestuelle qui présente un bon niveau de difficulté. L'espace et l'énergie sont très bien utilisés. Le projet artistique offre plusieurs niveaux de lecture, une réelle émotion passe auprès du jury témoignant une adéquation certaine entre le thème choisi et la maîtrise spécifique à la danse.

8.3.4 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

La chorégraphie doit se définir par un début, un développement et une fin clairement identifiables. L'immobilité stricte est nécessaire au début et à la fin de la prestation. L'orientation par rapport au public, en l'occurrence le jury, est à prendre en considération lors de sa prestation.

→ Le support sonore

Le jury souligne les efforts des candidats pour caler les supports musicaux de manière à ce qu'ils enclenchent eux-mêmes leur musique et viennent s'installer sur scène pour commencer leur prestation. Le candidat est encouragé à effectuer une recherche musicale, de manière notamment à éviter les supports musicaux trop connus voire rebattus. En outre, il est important de s'assurer, en arrivant dans la salle d'examen, que la bande son est audible par le jury qui peut être placé loin de la source de musique. Le haut-parleur intégré d'un ordinateur portable n'est pas suffisant : il faut prévoir des enceintes.

En ce qui concerne la durée de la prestation, le jury recommande de veiller à respecter le temps réglementaire. Les prestations étant chronométrées, un dépassement du temps entraîne toujours une pénalisation de la part du jury.

→ Les éléments scénographiques

Les objets, costumes, éléments de décor peuvent enrichir la chorégraphie dans la mesure où ils sont au service du propos et de l'émotion. Les effets « déguisement » et « cache-misère » sont à éviter. Les inducteurs doivent avoir un rôle dans le propos et ne doivent pas simplement servir d'alibi.

→ Le titre

Le jury invite les candidats à donner un titre à leur prestation. Il ne s'agit pas d'expliquer au jury le détail de la construction de la chorégraphie, mais plutôt de l'attirer dans un univers. Ajoutons que le thème en lui-même ne suffit pas à créer une atmosphère. Encore faut-il faire passer le sens du message par le regard, la présence et la scénographie. Il faut veiller à l'adéquation entre le titre (ou l'argument) et la prestation.

→ Le projet artistique

Les projets artistiques sont très variés parfois sur des thèmes très engagés. On conseille aux candidats de faire preuve d'originalité et de transposer le projet artistique dans la danse, sans pour autant tomber dans l'illustration mimée. Une bonne cohérence du projet artistique permet, dans tous les cas, au candidat de s'appuyer sur des bases solides lors de l'entretien.

La qualité artistique naît du mixage de l'ensemble des paramètres (mouvement, regard, costume, musique, thème, etc.) et de la capacité à générer une réelle émotion. Une démonstration d'un style de danse ne suffit pas. Un enchaînement géométrique témoigne d'un niveau insuffisant. Ce sont la recherche de formes corporelles et la construction d'un propos qui signent la dimension artistique. Les meilleures chorégraphies ont su associer des variations d'états du corps, une très bonne utilisation de l'espace, des énergies variées, et mettre en œuvre la fluidité des mouvements et un traitement subtil du thème.

➤ **8.4 Epreuve d'entretien EPS (options course 1500 m et danse)**

▪ **8.4.1 Rappels**

L'épreuve d'entretien en Education Physique et Sportive, d'une durée de vingt minutes, se structure en deux parties : un exposé du candidat dont le temps ne peut dépasser 10 minutes

suivi de questions du jury durant le temps restant. Cette épreuve se déroule immédiatement après l'exposé et l'entretien relatifs aux mathématiques.

▪ 8.4.2 Champs de questionnement et critères d'évaluation

En amont de la présente session et en référence à la définition de l'épreuve, l'ensemble des membres du jury arrête les champs de questionnement et les connaissances attendues. Une échelle de notation est ainsi établie en fonction de critères d'évaluation précis et validés.

En début de session, l'ensemble des membres du jury harmonise les stratégies de questionnement en référence aux textes officiels, aux connaissances attendues, aux critères d'évaluation et à l'échelle de notation.

Il est également essentiel de rappeler que les membres du jury de la partie entretien sont ceux qui ont observé les prestations physiques des candidats.

Une fois l'exposé du candidat terminé, le premier temps de questionnement invite le candidat, soit à apporter des précisions sur son discours, soit à approfondir sa réflexion au-delà de ce qu'il a déjà pu dire.

Un deuxième temps de questionnement est destiné à élargir la réflexion en s'appuyant sur une autre activité physique choisie parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire : peuvent alors être abordés la connaissance des textes et leur mise en application dans le cadre d'une séance ou d'une séquence d'Education Physique et Sportive ainsi que les aspects pédagogiques et didactiques de l'enseignement de la discipline à l'école primaire. La question de la sécurité des élèves dans leurs pratiques des activités physiques à l'école constitue également un critère d'évaluation important.

Ces deux temps sont donc imbriqués et « s'appellent » l'un l'autre. L'exposé, forcément préparé et cohérent, sert de base aux premières « questions- réponses » qui lui succèdent et à la note finale accordée à l'entretien.

▪ 8.4.3 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve d'entretien EPS est de 2,49 sur 4, ce qui atteste de la bonne préparation générale des candidats. Cette moyenne ne rend toutefois pas compte de la grande hétérogénéité observée puisque les notes s'échelonnent de 0,00 à 4,00 sur 4.

Le jury souligne l'**investissement des candidats dans la préparation des exposés**. La majorité de ceux-ci présente les attentes définies par l'épreuve. Les candidats s'appuient sur leur pratique personnelle pour proposer un enseignement adapté à l'école primaire en athlétisme ou en activité

d'expression en fonction de leur choix de prestation physique. Les bons candidats réalisent des liens pertinents entre leur pratique personnelle, le développement de l'enfant, les différentes disciplines et l'enseignement de l'activité en tenant compte des programmes.

On observe parfois chez certains candidats **un formatage des exposés**. Le candidat se raccroche à des standards (objectifs généraux de l'EPS, définition de l'activité, compétences spécifiques et transversales, programmes) au détriment de la présentation des séances ou des séquences.

Les situations présentées par les candidats sont très souvent des situations d'entrée dans l'activité et/ou d'évaluation diagnostique. Les membres du jury regrettent le manque de situations décrivant la structuration des apprentissages, ou la transformation des comportements des élèves.

La danse ne se limite notamment pas à des phases de verbalisation et d'exploration. Nous encourageons les candidats à envisager des contenus d'apprentissage précis. Ils doivent aussi être capables de faire évoluer concrètement des situations d'enseignement.

(Simplification et complexification des situations, critères d'évaluation précis)

En danse, mais cela reste vrai pour toutes les APSA, certains candidats ont oublié que les aspects moteurs restent la spécificité de l'EPS.

La majorité des candidats surestiment la capacité des enfants à observer leurs pairs.

Les concepts développés **sont parfois mal maîtrisés** ou ne génèrent pas une grande faisabilité sur le terrain.

Peu de candidats proposent de conserver des traces écrites qui pourraient être réinvesties tout au long du parcours scolaire des élèves. De la même manière, peu de propositions sont faites pour renseigner voire enrichir le livret scolaire de l'élève.

Les liens de l'activité physique avec les autres disciplines enseignées à l'école revêtent souvent un caractère formel et artificiel mettant l'EPS au seul service des autres champs disciplinaires.

Conseils aux candidats

Les candidats sont encouragés à être authentiques par rapport à leur pratique de l'activité : avoir découvert la danse pour la préparation du concours n'est pas un handicap a priori. De même, les obstacles rencontrés personnellement dans la préparation et la réalisation d'une performance en athlétisme (ici le 1500m), au delà d'une narration peu utile, doivent aussi

et surtout être transposés et référés aux difficultés auxquelles sont confrontées les élèves et aux solutions qu'il est possible de mettre en œuvre pour les aider à les surmonter.

Les candidats sont donc plutôt appelés à adopter une « posture » d'enseignant du premier degré et à se mettre en perspective de leur futur rôle.

Les exposés étant souvent similaires dans leur construction, **le jury conseille aux candidats de personnaliser leur exposé en se détachant des connaissances livresques**. L'originalité du plan de construction de cet exposé peut représenter une plus-value appréciée.

La façon de communiquer du candidat, sa manière de faire vivre son exposé (au delà de la récitation et de l'énumération d'un catalogue de situations) sont aussi des atouts.

Il serait également souhaitable que les candidats s'appuient sur leur expérience personnelle (entourage familial, centre aéré, club, école) pour **observer, chez l'enfant, la diversité de ses comportements, de ses caractéristiques et de ses capacités, afin de construire des connaissances sur le développement de l'élève** (quelle est la vitesse de course d'un élève de grande section maternelle par rapport à celle d'un élève de CM2 ?). A défaut d'expérience, il peut aussi être fait appel au bon sens et à la logique. On ne peut que conseiller aux candidats de multiplier, lors de leur cursus de formation, toutes les occasions de voir, d'observer des enfants ou des élèves en situation d'action motrice : la faisabilité et le pragmatisme de leurs propositions pédagogiques en sortiront renforcés.

D'autre part, le jury invite les candidats à distinguer préalablement l'EPS du Sport Fédéral et du Sport Scolaire.

Le jury, cherchant à tester la pertinence des propos, invite le candidat à aborder des idées, des connaissances, des situations qu'il maîtrise plutôt que de vouloir évoquer des concepts parfois confus pour lui qui le déstabiliseront dès les premières questions. Les perches qu'il tend sont souvent saisies par les membres du jury : elles ne doivent pas le desservir.

➤ 8.5 Ensemble de l'épreuve EPS : notes obtenues par les candidats (Epreuve physique + épreuve d'entretien EPS)

Epreuve	Nb de	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse
---------	-------	---------	--------------------	--------------------

EPS	candidats	(sur 8)	(sur 8)	(sur 8)
Concours 3ème voie	3	6,45	6.75	6
Concours Privé	12	4,31	7.30	3.97
Concours Public	62	5,38	8	0,75
TOTAL	77	5,38	8	0,75

➤ 8.6 Epreuve optionnelle de musique

▪ 8.6.1 Rappels

Cette épreuve d'une durée totale de 20 minutes comporte 2 parties distinctes (exposé et entretien) elles-mêmes décomposées en 2 phases séparées, soit 4 temps différents.

- **Partie 1** : exposé (10' maximum)
 - l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de trois à cinq minutes),
 - l'exposé qui consiste en une analyse par le candidat de sa prestation (durée de cinq à sept minutes selon la durée de l'interprétation vocale ou instrumentale).
- **Partie 2** : entretien (10' maximum)
 - la double écoute d'un document sonore choisi par le jury d'une durée maximum de 1'00 à 1'30 (soit 3' d'écoute au maximum)
 - l'entretien avec le jury d'une durée d'environ 7 à 8 minutes : il permet d'approfondir les points développés dans son exposé par le candidat (environ 2') et de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement primaire (environ 5' à 6').

De ce fait, le temps est morcelé, ce qui nécessite une grande attention de la part des candidats.

▪ 8.6.2 Critères d'évaluation

- Maîtrise d'une pratique musicale ou aisance de l'expression vocale

- Adéquation de la pièce interprétée au niveau de maîtrise vocal ou instrumental du candidat
- Qualité de l'interprétation (justesse mélodique et rythmique, nuances, etc.)
- Connaissances culturelles, artistiques et musicales générales
 - Connaissances et analyse des caractéristiques de l'écriture musicale interprétée et de l'œuvre écoutée
 - Références musicales artistiques et culturelles
- Connaissances de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école
 - Connaissances relatives aux programmes de l'école primaire en éducation musicale et liens avec le socle commun
 - Connaissances relatives à l'histoire des arts
- Capacité à mettre en relation ces différents domaines dans la pratique pédagogique
 - Identification, dans les pièces interprétée et écoutée d'éléments musicaux susceptibles d'être étudiés à l'école
 - Capacité à proposer des situations éducatives adaptées

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

▪ 8.6.3 Liste des œuvres données à entendre aux candidats

Extrait	Titre	Genre	Durée
1	Turangalia symphonie	Musique instr. contemporaine	1mn 25s
2	All Bues	Jazz	1mn 30s
3	Doum Doum	Musique vocale contemporaine	1mn 25s
4	La Follia	Musique baroque	1mn 21s
5	Tableaux d'une exposition	Piano	1mn 21s
6	Théâtre d'objets	Musique électro- acoustique	1mn 21s
7	Chœur des bohémiens	Opéra	1mn 25s

8	Croquemitaine	Pièce pour piano	1mn 20s
9	Winnawal Burru	Musique ethnique	1mn 20s
10	Danse hongroise n°7	Pièce pour piano	1mn 30s
11	Légende du serpent blanc	Opéra traditionnel chinois	1mn 20s
12	Laihian polska	Danse traditionnelle	1mn 20s
13	Call the cab	Jazz	1mn 28s
14	La flûte enchantée	Opéra	1mn 28s
15	Les quatre saisons	Concerto	1mn 25s
16	Le chant des oyseaultx	Pièce vocale	1mn 26s
17	Chant de troubadour	Chant du Moyen-Age	1mn 29s
18	Concerto pour hautbois	Concerto	1mn 25s
19	Cabrioles comiques	Musique de film	1mn 27s
20	Duo des fleurs	Opéra	1mn 29s
21	Souffle funk	Musique vocale électronique	1mn 30s
22	N'Gosi	Musique électro-acoustique	1mn 26s
23	Chemodzakhili	Chant polyphonique	1mn 30s
24	Arlésienne	Musique de scène	1mn 30s

▪ 8.6.4 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

Partie 1 : Interprétation vocale ou instrumentale

Les candidats instrumentistes ont démontré des qualités musicales réelles. Dans l'ensemble, les pièces vocales ou instrumentales présentées ont été visiblement bien préparées. Il en va de même de l'exploitation pédagogique.

Partie 2 : Entretien avec le jury

L'écoute musicale demande des aptitudes d'analyse et d'exploitation dans un temps très court. Cependant les candidats font preuve de réactivité et d'adaptation au regard

de leurs compétences personnelles. Le jury dispose de peu de temps pour approfondir le questionnement.

Conseils aux candidats

Partie 1 : Interprétation vocale ou instrumentale

Le chant a cappella sans accompagnement est plus difficile pour le candidat. Il lui est conseillé de prendre une note de départ et de s'accompagner d'une bande instrumentale. Il doit aussi veiller à s'engager dans une interprétation musicale plus expressive.

Lorsque le candidat présente deux morceaux, il doit s'efforcer de soigner la transition entre les deux parties proposées.

Dans l'exposé, il serait souhaitable de faire systématiquement le lien avec l'histoire des arts.

Partie 2 : Entretien avec le jury

Le candidat doit s'efforcer de construire son analyse du morceau écouté en partant du général (caractère, atmosphère, ressenti, etc.) ainsi que des éléments du titre qui peuvent le guider.

Il est inutile ensuite de vouloir faire une analyse chronologique. Il faut plutôt s'engager à relever les éléments musicaux les plus saillants.

L'exploitation pédagogique privilégiera de préférence un seul axe, par exemple, la densité. Elle s'appliquera à un cycle d'apprentissage clairement annoncé et s'efforcera, dans le peu de temps imparti, de dégager les compétences visées et les activités proposées, ces dernières devant rester réalistes.

➤ 8.7 Epreuve optionnelle d'arts visuels

▪ 8.7.1 Remarques sur l'épreuve

Cette épreuve d'une durée totale de 20 minutes comporte 2 parties distinctes.

- Partie 1 : exposé (10' maximum)
 - Il prend appui sur le support apporté par le candidat (soit une réalisation du candidat, soit un document visuel de son choix) de manière à faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.
- Partie 2 : entretien (10' maximum)
 - L'observation d'un document visuel proposé par le jury, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé (environ 1').

- L'entretien avec le jury : il permet d'approfondir les points développés dans l'exposé par le candidat (environ 2') et de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement (environ 7').

De ce fait, le temps est morcelé, ce qui nécessite une grande attention de la part des candidats.

▪ 8.7.2 Critères d'évaluation

- Exposé
 - Connaissances artistiques et culturelles
 - Réinvestissement dans des situations éducatives
- Entretien
 - Approfondissement des points développés par le candidat dans son exposé
 - Connaissances et réflexion relatives à l'œuvre présentée
 - Identification de l'œuvre, de l'artiste, de l'époque
 - Identification du genre de l'œuvre proposée
 - Identification des éléments et des caractéristiques de l'œuvre présentée
 - Aptitude à relier les connaissances et la réflexion à l'enseignement primaire
 - Propositions de pistes pédagogiques liées à un thème, à un genre, à l'artiste et à ses œuvres ou à une problématique plastique particulière
 - Propositions de situations pédagogiques adaptées à 1 niveau ou à 1 cycle
 - Mise en réseau avec d'autres champs ou domaines disciplinaires (dans le cadre notamment de l'histoire des arts)

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

▪ 8.7.3 Liste des œuvres données à voir aux candidats

DOMAINE	AUTEUR	TITRE
	Dennis Stock	Réfugiée Chinoise, 1959
	Laszlo MOHOLY NAGY	Portrait multiple 1927
	Joé ROSENTHAL	Les marines plantant le drapeau américain Iwo Jima au Japon, 1945
	Gyula HALASZ (dit Brassai)	Commissariat de police au coin de la rue de la Huchette et de la rue du Chat qui pêche, vers 1930

PHOTO	Louis FAURER	El studio, 1947
	Herber BAYER	Solitude du citadin, 1932
	Annette MESSENGER	Le Pied (de la série Mes trophées), 1987
	Charles FREGER	Czeche Republic, 2012
	Andréas GURSKY	Epreuve Chromogène, 1999
CINEMA	Georges LUCAS	Star Wars (La guerre des étoiles), 1977
	Hayao MIYAZAKI	Le château dans le ciel, 1986
	Chris RENAUD, Pierre COFFIN	Moi, moche et méchant, film d'animation, oct 2010
	Tim BURTON	Alice in wonderland, 2010
	Jean COCTEAU	La belle et la bête, 1946
	Jean PAINLEVE	Le grand cirque Calder, 1927-1955
ARTS PLASTIQUES	Zhang ZIAOGANG	La série « Bloodlinje » 1997
	Thomas GRUNFELD	Misfit, 2008
	Sylvie FLEURY	Ela 75/k, 2000
	Ron MUECK	Boy 1999
	Jeff KOONS	Split-Rocker, 2000
	JR	Women are heroes, 2009
	Sandro BOTTICELLI	Le printemps, vers 1478
	Bernard PRAS	Dali, 2004
	Franck O'GEHRY	Musée de Guggenheim, à Bilbao, 1991-1997
	Roy LICHTENSTEIN	Chambre à Arles, 1992

▪ 8.7.4 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

Le jury attend des candidats qu'ils montrent une bonne connaissance des enjeux de l'enseignement des arts visuels à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Dans l'exposé des pistes pédagogiques, les candidats sont invités à présenter une démarche claire et structurée prenant davantage appui sur l'exploitation de données plastiques (geste, outil, médium, support, etc.) et à réinvestir un vocabulaire spécifique (rythme, forme, contraste, composition, etc.).

Partie 1 : exposé à partir de l'œuvre présentée par le candidat

Les 10 minutes ne sont pas toujours gérées de façon optimale par certains candidats qui consacrent trop de temps à la description de leur démarche (dans le cas d'une production personnelle) ou à la description de l'œuvre (lorsqu'il s'agit d'une œuvre

sélectionnée). Les pistes pédagogiques sont alors évoquées de manière trop superficielle ou restrictive (limitée sur un seul cycle par exemple).

On peut distinguer trois types de candidats :

- Ceux qui ont mis à profit la possibilité de préparer personnellement cette épreuve en amont et qui ont de bonnes connaissances en arts visuels ; ceux-ci effectuent une prestation de bonne qualité, l'exposé est construit et argumenté, les références culturelles sont citées de façon pertinente et l'entretien permet d'approfondir certains points tout en mettant en évidence la capacité du candidat à mettre en œuvre un véritable enseignement en arts visuels. Ces candidats obtiennent généralement de très bonnes notes sur cette partie de l'épreuve.
- Ceux qui ont aussi préparé l'épreuve, mais manifestement sous la tutelle d'un formateur et qui « récitent » leur exposé. Dans ce cas, l'entretien met souvent en évidence les limites du candidat dans le domaine de sa culture personnelle comme dans celui de l'exploitation pédagogique (pauvreté de l'éventail des réponses possibles, manque de pertinence ou de diversité).
- Ceux qui n'ont manifestement pas beaucoup préparé, ni réfléchi aux enjeux de l'enseignement des arts visuels à l'école. Dans ce cas, la prestation est médiocre, voire très insuffisante par rapport aux attendus du concours.

Partie 2 : entretien à partir de l'œuvre présentée par le jury.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il devra réagir rapidement à la présentation d'une œuvre qui ne lui est pas forcément connue afin de dégager une ou plusieurs problématiques plastiques, supports de futures séquences pédagogiques.

❖ 9 Seconde épreuve d'admission – première partie (Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français)

➤ 9.1 Sujets

Dans le cadre du groupement inter académique, les sujets de la session exceptionnelle 2014 ont été fournis par l'académie de Nantes. Ils ont été conçus selon le schéma général suivant :

- indication du domaine concerné
- indication du niveau de classe concerné
- indication de la documentation générale autorisée
- indication de la documentation spécifique : corpus de 3 à 5 textes en relation avec le sujet traité
- indication de la consigne généralement formulée de la manière suivante :

« Dans un exposé de 20 minutes, à partir du corpus proposé, vous présenterez une séquence d'enseignement ayant pour objet dans une classe de ... en précisant les objectifs poursuivis, les contenus d'enseignement, les démarches d'apprentissages, les supports utilisés et les procédures d'évaluation que vous aurez retenus. »

SESSION 2014	NIVEAU	CYCLE	LISTE DES SUJETS
Lundi 31/03 (après-midi)	CE1	2	Langage oral
Mardi 1 ^{er} avril (matin)	CM1	3	La connaissance et l'emploi des différents types de phrases
Mardi 1 ^{er} avril (après midi)	PS	1	S'approprier le langage
Mercredi 2 avril (matin)	CP	2	Rédaction de textes courts
Mercredi 2 avril (après-midi)	CM2	3	Maîtrise du langage oral dans une situation de mouvement impressionniste
Jeudi 3 avril (matin)	CM1	3	La connaissance et l'emploi pertinent des différents types de phrases

Jeudi 3 avril (après midi)	CP	2	Lecture d'un extrait d'album et écriture d'une suite de texte
Vendredi 4 avril (matin)	CM1	3	Rédaction de textes

➤ 9.2 Documentation fournie

1°) Documentation générale commune à tous les sujets : réglementation 80 pages

- I) Programmes, progressions et référentiels de compétences de l'école primaire (BO hors série n° 3 du 19/06/2008) II) Texte relatif à l'histoire des arts (encart BO n° 32 du 28 août 2008)
- III) Livret personnel de compétences

2°) Documentation complémentaire :

- Ecole primaire. Programme d'enseignement : modification. Arrêté du 21 novembre 2011 ; BO N°1 du 5/01/2012
- Annexe : progression complémentaire inter et intra-cycle. BO N°1 du 5/01/2012

➤ 9.3 Critères d'évaluation retenus par le jury

- Connaissances disciplinaires
- Connaissances des programmes de l'école maternelle et élémentaire (contenus et progression)
- Connaissances didactiques de l'enseignement du français à l'école
- Compétences à concevoir une séquence d'enseignement (objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques, évaluation)
- Compétences à anticiper les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement
- Compétences à exploiter l'évaluation pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de différenciation et de remédiation
- Capacité à expliquer et à justifier les choix effectués

- Capacité à répondre aux questions et à argumenter
- Capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

➤ 9.4 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

Les candidats ont dans l'ensemble bien géré le temps de 20 minutes d'exposé qui leur était imparti. Un déficit important de temps non utilisé (de 5 à 10 minutes parfois) a toutefois été constaté pour certains candidats sans donner lieu à pénalisation.

La construction de l'exposé comprenait régulièrement une présentation du corpus de textes, de la problématique inhérente au sujet, du plan de l'exposé. Cette présentation doit toutefois rester rapide : l'essentiel du discours devant porter sur la présentation de la séquence d'enseignement.

La construction de l'exposé suppose aussi un temps d'ouverture formalisé mais surtout un temps de conclusion qui se doit d'être à la fois synthétique et porteur de perspectives d'échanges avec le jury.

La lecture, en début d'exposé, des compétences appelées par le sujet n'est pas toujours la plus judicieuse : il est sans doute plus intéressant de les évoquer durant le déroulement de la séquence ou de les mettre en regard avec les outils d'évaluation retenus.

L'utilisation des documents est sollicitée dans chacun des intitulés de sujet : les candidats ont toutefois tendance à paraphraser et à peu problématiser les supports mis à leur disposition. Les liens et la complémentarité entre ces documents, les orientations qu'ils donnent en termes de conception de séances doivent permettre au candidat de déclarer les choix pédagogiques et didactiques qui sous-tendent sa construction de séquence. Il est en effet important que le candidat se positionne dans le choix de sa démarche pédagogique et l'explicite dans la présentation de situations pédagogiques concrètes. Il appartient au candidat de se montrer, le cas échéant, critique par rapport aux documents proposés.

La référence aux programmes est souvent formelle, présentée en début d'exposé mais ensuite peu exploitée. Le dossier de documentation du concours semble peu utilisé pour étayer le propos des candidats.

La contextualisation à l'échelle du cycle est quant à elle assez peu convoquée, le parcours d'apprentissage de l'élève également. Le traitement du sujet doit pourtant proposer un regard élargi sur l'ensemble des niveaux de l'école primaire (maternelle et élémentaire).

De la même manière, l'absence de référence à toute programmation annuelle peut être problématique : les candidats gagneraient à préciser les grands axes de travail qui jalonnent la progression des apprentissages en fonction de la problématique didactique posée.

Il en est de même pour l'évolution de l'emploi du temps qui peut être modulé en fonction des choix d'organisation des groupes ou de la démarche pédagogique (investigation, production d'écrit, etc.).

Lorsque le nombre de séances de la séquence d'enseignement n'est pas défini dans le sujet, les candidats veilleront à présenter un nombre de séances qui doit rester cohérent avec le format de l'épreuve fixé à 20 minutes. Le choix effectué par un candidat de proposer une séquence de 10 à 12 séances était sans doute trop ambitieux.

La remédiation qu'il est possible de réaliser en classe est généralement posée de manière très générale mais elle n'est que très rarement détaillée, tant du point de vue organisationnel que du point de vue des activités concrètes qui seront proposées aux élèves.

Les dispositifs institutionnels de traitement de la difficulté scolaire (DAP, PPRE, RASED) ne sont quant à eux pas ou peu évoqués par les candidats.

Les candidats mettent souvent en avant « les enfants », avec une forte dimension affective et occultent parfois la dimension « élève » qui doit rester au cœur de l'exercice professionnel.

Les candidats convoquent finalement assez peu leur expérience professionnelle d'enseignement (comme stagiaire ou comme remplaçant). L'analyse de pratiques professionnelles (personnelles ou relatives) pourrait sans doute permettre une meilleure illustration et donnerait de la légitimité aux discours présentés au jury.

Lors de l'entretien, le candidat doit être préparé à recevoir des questions d'ouverture par rapport au sujet initial, questions qui restent pour autant dans le champ de l'épreuve.

Dans l'exposé comme dans l'entretien avec le jury, la stratégie de « délayage » des documents ou des programmes est peu appréciée. Le jury attend plutôt une appropriation du corpus de textes,

une cohérence entre les propositions pédagogiques, didactiques et les éléments retenus dans les extraits de textes fournis.

L'exposé est une situation de communication : il appartient au candidat de mobiliser et de maîtriser les compétences de base de ce domaine.

Enfin, rappelons ici qu'un candidat en difficulté sur l'une des deux parties de l'épreuve peut se montrer performant sur l'autre partie : il convient donc ne pas se démobiliser en fonction de l'une ou l'autre de ses prestations.

❖ 10 Seconde épreuve d'admission – deuxième partie (Interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »)

➤ 10.1 Sujets

Dans le cadre du groupement inter académique, les sujets de la session exceptionnelle 2014 ont

été fournis par l'académie de Nantes. Ils ont été conçus selon le schéma général suivant :

- indication de la référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier (Annexe1)
- exposé de la situation (description d'un cas pratique)
- indication de la question à traiter généralement formulée de la manière suivante :
« Quelles questions déontologiques, règlementaires et pédagogiques soulève selon vous cette situation ? »

Liste des sujets proposés à la session 2014

SESSION 2014	N°	NIVEAU	CYCLE	LISTE DES SUJETS
<i>Lundi 31 mars (après midi)</i>	54	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>	<i>Fournitures scolaires</i>
<i>Mardi 1^{er} Avril (matin)</i>	55	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>	<i>Obligations de service</i>

Mardi 1 ^{er} Avril (après midi)	56	Tous	Tous	Fonctionnement de l'école
Mercredi 2 avril (matin)	57	Tous	Tous	Sécurité
Mercredi 2 avril (après midi)	58	Tous	Tous	Sanctions
Jeudi 3 avril (matin)	59	Tous	Tous	Obligations de service
Jeudi 3 avril (après midi)	60	Tous	Tous	Relation aux familles
Vendredi 4 avril (matin)	61	Tous	Tous	Intervenant extérieur

➤ 10.2 Critères d'évaluation retenus par le jury

- Capacité à analyser un texte et à en percevoir les enjeux
- Connaissances qui permettent d'agir en fonctionnaire de l'Etat (textes officiels, organisation du système éducatif, fonctionnement de l'école, etc.)
- Capacité à référer son action et sa réflexion pédagogique à des principes éthiques et responsables
- Capacité à répondre aux questions et à argumenter
- Capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

➤ 10.3 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

L'épreuve a été globalement bien réussie. La durée impartie à l'exposé et à l'entretien est adaptée aux attentes de l'épreuve. Peu de candidats n'ont pas utilisé les dix minutes attribuées à l'exposé.

La connaissance réglementaire des textes et du contexte institutionnel constituent un point indispensable. Pour autant, le positionnement personnel du candidat dans son contexte d'exercice est pris en considération. La connaissance du fonctionnement spécifique de l'enseignement privé gagnerait d'ailleurs à être davantage mise en avant par les candidats du concours externe privé.

Situations proposées :

Constats

Les sujets proposés ont été un bon point de départ à une réflexion sur les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles. Le jury a particulièrement observé une méconnaissance du statut juridique de l'école.

Attendus

Il est recommandé de bien s'appuyer sur la consigne qui induit un traitement des aspects réglementaires, déontologiques et pédagogiques. Si l'aspect réglementaire n'est pas évoqué dans la consigne, il convient cependant de le développer car les choix professionnels effectués par un enseignant restent toujours référés pour partie à la réglementation en vigueur.

Exposé :

Constats

Les exposés ont souvent été bien structurés, la problématique de la situation étant posée correctement. Les candidats ont fait preuve d'une bonne connaissance des textes qui réglementent l'exercice du professeur des écoles. Les enjeux des sujets ont été bien compris même si certains éléments n'ont pas toujours été bien analysés.

Attendus

Le jury n'attend pas une relecture du sujet, mais une mise en perspective des éléments signifiants. La réponse à la problématique posée ne doit pas se limiter à l'énoncé d'une liste des textes réglementaires, mais doit être étayée par une analyse de ceux-ci. Le jury attend que le candidat ait une connaissance des textes et en perçoive l'esprit, en regard de la situation.

Il appartient au candidat de veiller à bien répartir son temps de préparation entre l'épreuve de français et celle d'« Agir en fonctionnaire de l'Etat ».

Il est apprécié par le jury que le candidat mette en perspective le désamorçage de la situation en amont et élargisse sa réflexion sur d'autres champs à la fin de l'exposé.

Entretien :

Constats

Globalement, les candidats ont fait preuve d'une bonne capacité à communiquer et à s'exprimer dans un niveau de langue adapté. Beaucoup ont su argumenter et étayer leur propos.

Attendus

Le jury attend que le candidat ait un regard critique et ne livre pas un discours convenu. Il juge de la capacité du candidat à se positionner face aux situations proposées, à passer d'un questionnement citoyen à un positionnement professionnel. Cela implique d'avoir repéré les rôles hiérarchiques au sein de l'institution, et en particulier la position de chaque acteur de la communauté éducative : adjoint, directeur, inspecteur, maire, parents d'élèves, ATSEM, intervenant extérieur, etc.

❖ 11 Fonctionnement et composition du jury

➤ 11.1 Composition des commissions

- Première épreuve d'admission : 7 commissions

- 1 commission option danse (concours public et privé)
- 3 commissions option course 1500 mètres (concours externe public et 3^{ème} voie)
- 1 commission option course 1500 mètres (concours externe privé)
- 1 commission option arts visuels (3 concours)
- 1 commission option musique (3 concours)

- Concours externe public et concours 3^{ème} voie
 - 1 inspecteur de l'Education nationale
 - 1 conseiller pédagogique CPAIEN
 - 1 conseiller pédagogique spécialisé (arts visuels, éducation musicale ou EPS)

○ Concours externe privé

- 1 inspecteur de l'Éducation nationale
- 1 professeur des écoles enseignement privé
- 1 conseiller pédagogique spécialisé (arts visuels, éducation musicale ou EPS)

- **Seconde épreuve d'admission : 7 commissions**

○ Concours externe public et concours 3^{ème} voie (5 commissions)

- 1 inspecteur de l'Éducation nationale
- 2 conseillers pédagogiques CPAIEN

○ Concours externe privé (1 commission)

- 1 inspecteur de l'Éducation nationale
- 1 conseiller pédagogique spécialisé CPAIEN
- 1 professeur des écoles enseignement privé

➤ **11.2 Liste des membres du jury**

Présidente du jury :

Mme Maryline REMER, Inspectrice d'Académie- Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale du Cantal

Vice-présidents :

M. Antoine CHALEIX Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des
Service de l'Éducation Nationale de l'Allier

Mme Anne-Marie MAIRE Inspectrice d'Académie Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme

M. Jean-WILLIAMS SEMERARO Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de la Haute-Loire

Membres du jury :

AMBROISE Corinne	Conseillère pédagogique Riom Limagne
AMARIDON Estelle	Professeure agrégée Lycée Blaise Pascal Clermont-Ferrand
ANGLADE Ludovic	Professeur certifié Lycée Godefroy de Bouillon Clermont-Ferrand
ANQUETIL Etienne	Conseiller pédagogique Riom Combrailles
BAEZ Jesus	Professeur certifié collège Joliot Curie Aubière
BARACHET Françoise	IA-IPR Mathématiques
BAYART Véronique	Professeure agrégée collège Marc Bloch Cournon
BELLAIGUE Marc	Professeur certifié collège François Villon Yzeure
BELLECK Mickaël	Conseiller pédagogique Vichy I
BENAZECH Bruno	IEN Clermont Plaine
BEN AZIZA Samia	Professeure certifiée Collège Diderot Aigueperse
BENOIT Baptiste	Professeur agrégé lycée Fénelon Clermont
BENOIST Sylviane	IEN circonscription Le Puy-Yssingaux
BERGHEAUD Hervé	Conseiller pédagogique Le Puy Nord
BERNARD Gilles	Professeur certifié Lycée Godefroy de Bouillon Clermont-Ferrand
BERTON Marjorie	Professeure certifiée Collège Diderot Aigueperse
BEYNIER Marie-Christine	Conseillère pédagogique Le Puy Nord
BILLOUX Catherine	Professeure certifiée Collège Les Martres de Veyre
BOISSONNET Patricia	Professeure certifiée Collège de Mortaix Pont-Du-Château
BORDES Emmanuelle	Conseillère pédagogique Aurillac III
BOSSIS Frédéric	Conseiller pédagogique Saint-Flour
BOUDOIRE David	Professeur certifié collège La Charme Clermont-Ferrand
BOUIN Anne-Joëlle	Professeure certifiée Collège Joliot Curie Aubière

BOURDET Jocelyne	IEN Clermont Terres Noires
BOURDIER Stéphanie	Professeure certifiée collège Blaise Pascal St-Flour
BRUNON Patrick	Conseiller pédagogique Monistrol-sur-Loire
BOULERY Catherine	Conseillère pédagogique Moulins II
BOYER Claudine	Conseillère pédagogique DSDEN Puy-de-Dôme
BULCKE Arnaud	Professeur certifié collège Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand
BURGOD Elizabeth	Conseillère pédagogique Clermont Plaine
BUYSSCHAERT Pierre	IEN Chamalières
CANEL François	Professeur des écoles IEN circonscription Moulins
CAUVIN Sébastien	Professeur certifié Collège de la Charme Clermont-Ferrand
CHABALIER Laurent	Professeur certifié Collège le Stade Cournon d'Auvergne
CHABAUD Christine	Professeure des écoles Ecole Saint-Joseph Celle-sur-Durolle
CHAMOND Frédérique	Professeure certifiée collège La Vigière St-Flour
CHANET Xavier	Professeur agrégé Lycée Albert Londres Cusset
CHAPUT Régine	Conseillère pédagogique Clermont IA
CHARBONNIER Corinne	Conseillère pédagogique Clermont Gergovie
CHARDONNET Christophe	Professeur des écoles Circonscription de Carmaux
CHAUVET Patrick	Professeur certifié collège de l'Oradou Clermont-Fd
CHATEAUNEUF Nadine	Conseillère pédagogique Issoire
CHAUVE Jean-Yves	Professeur certifié collège Sainte Jeanne d'Arc Thiers
HAZEL Sophie	IEN Moulins
CHEMARIN Annie	Conseillère pédagogique Le Puy Nord
CHEMINAL Laurent	Professeur des écoles Chamalières
CHOUZET Alain	IEN Ambert
CHRISTINEL Rémy	Conseiller pédagogique Vichy II

CLAVEL Brigitte	Conseillère pédagogique Thiers
COLOMBET Thierry	Conseiller pédagogique Moulins
COLONNA D'ISTRIA Catherine	Conseillère pédagogique Vichy I
CORDIER Thierry	Conseiller pédagogique Aurillac III
COSTE Régis	Professeur certifié Collège Louise Michel Maringues
CROZEMARIE Sylvia	Conseillère pédagogique Brioude
DARJ Jean-Michel	Conseiller pédagogique Chamalières
DAUCHAT Guy	Conseiller pédagogique Moulins II
DAUPHIN Michèle	Professeure certifiée Lycée St-Pierre Cusset
DEFAY Bruno	Conseiller pédagogique Le Puy-Yssingaux
DE FRANCESCO Yves	Professeur certifié collège de Châtel Guyon
DELBAC Thérèse	IEN Circonscription Aurillac II
DEVINOY Patrick	IEN circonscription Vichy I
DEVUN Arlette	Conseillère pédagogique Le Puy-Yssingaux
DEZULIER Nathalie	IEN Cournon Val d'Allier
DOSJOUB Florence	Professeure des écoles Ecole Saint-Joseph Celle-sur-Durolle
DOUCHET Jean	Professeur des écoles Ecole de Saint Rémy en Rollat
DOUSSON Jean-Marie	Professeur certifié collège Saint-Exupéry Lempdes
DUBOISSET Didier	Conseiller pédagogique Vichy II
DUMONT Isabelle	Conseillère pédagogique Aurillac II
DUMORTIER Xavier	Conseiller pédagogique Clermont Ville
DURANT Catherine	IEN Cournon Val d'Allier
DUTHEL Pascale	Conseillère pédagogique circonscription Le Puy nord
ESTRU Lydie	IEN Riom Combrailles

FAUGERON Cécile	Professeure certifiée Lycée Godefroy de Bouillon Clermont-Ferrand
FAURE Bertrand	IEN Aurillac III
FILLETON Bruno	IEN Le Puy
FISCHER Eric	Professeur certifié collège Roger Quillot Clermont-Fd
FORGEREAU Claudine	Professeure certifiée Institution St Alyre Clermont-Ferrand
GALLE Françoise	PEMF EEPU Hérisson
GALTIER Isabelle	Professeure certifiée Collège La Charme Clermont-Ferrand
GARNIER Richard	Professeur certifié collège Brives Charensac
GAUDEAU Sylvie	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles
GENTET Murielle	Professeure certifiée Collège T. de Chardin Chamalières
GEOFFROY Didier	Professeur des écoles-GRETA Lycée Jean Monnet Yzeure
GIRARDIN Maryvonne	Conseillère pédagogique Issoire
GODEL Laurent	IEN Montluçon
GORGE Noël	IA-IPR Lettres
GORGET Philippe	Professeur certifiée Collège Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand
GOUEIDAN Sophie	Professeure des écoles circonscription IEN Cournon
GOURBEYRE Christophe	Professeur certifié Collège Baudelaire Clermont-Ferrand
GOUTILLE Yves	IEN Mauriac
GREGORIS Maryse	Professeure certifiée Collège Juliot Curie Aubière
GUERIN Laure	Professeure certifiée Collège Jean Rostand Bellerive-sur-Allier
GUILHOU Marie-Paule	Conseillère pédagogique Clermont IA
GUILLERMINET Joël	PEGC, collège de Dompierre
GUITTARD Marie-Claire	Conseillère pédagogique Chamalières
HILAIRE-LOURDIN Monique	Professeure certifiée collège Le Stade Cournon

ICHER François	IA-IPR d'histoire-géographie
JAULHAC Pascale	Conseillère pédagogique Clermont Terres Noires
JAVEL Nathalie	Professeure certifiée Collège Boris Vian Retournac
JEHIN Chantal	Formatrice ISFEC St-Joseph Montpellier
JOUAN Annick	IEN Moulins I - Yzeure
JOUVENTE Céline	PEMF EMPU Emile Zola Montluçon
JUBLIN Maria	Conseillère pédagogique Montluçon II
JUILLAC Alain	Professeur certifié Collège Henri Pourrat Ceyrat
LABONNE Sophie	Professeure certifiée collège Jean Zay Montluçon
LACHAUX Christian	Conseiller pédagogique DSDEN Puy-de-Dôme
LAGARDE Hervé	Professeur certifié collège Blaise Pascal Saint-Flour
LAGARDE Julien	Professeur des écoles département de l'Allier
LAMADON Patricia	Conseillère pédagogique Thiers
LAMUGNIERE Gilles	Conseiller pédagogique DSDEN Puy-de-Dôme
LANORE Hélène	Professeure des écoles Ecole les Cordeliers Clermont-Ferrand
LAPOUGE Jérémie	PLP collège du Beffroi Billom
LAVEDRINE Frédéric	Professeur agrégé lycée Godefroy de Bouillon Clermont-Fd
LEFAURE Catherine	Professeure certifiée Collège Diderot Aigueperse
LEGRAND Marie-Noelle	Conseillère pédagogique Aurillac II
LEHOURS Jean-Michel	Professeur certifié Collège de Tronget
LEON Yves	IEN adjoint auprès de l'IA-DASEN du Puy-de-Dôme
LEOTOING Philippe	IEN circonscription Clermont-Ville
LEPINEUX Thierry	IEN Montluçon II
LEVY Josiane	IA-IPR Physique-Chimie
LEYROLLE Loïc	Conseiller pédagogique Aurillac II
MACHADO Catherine	Professeure certifiée collège Jeanne d'Arc Clermont-Fd

MADEUF Rachel	Professeure certifiée Collège I.J. Curie Aubière
MALTERE Céline	Professeure agrégée collège St Germain des Fossés
MALTERE Stéphane	Professeur certifié Collège La Charme Clermont-Ferrand
MARANDOLA Willy	Professeur certifié Collège René Cassin Manzat
MARLINGE David	Professeur certifié collège Audembron Thiers
MARLINGE Rachel	Professeure certifiée collège Audembron Thiers
MARTINET Pierre	IEN Clermont Gergovie
MATHIAUX Cécile	PEMF EEPU Emile Zola Montluçon
MAZERON Christèle	IA-IPR Lettres
MEGNEAUD Lina	Professeure certifiée Collège Henri Pourrat Ceyrat
MESSIOUX Annie	Conseillère pédagogique Montluçon I
METAL Valérie	Professeure des écoles Ecole les Cordeliers Clermont-Ferrand
MEYER Jean-Pierre	IEN circonscription Montbrison
MEYNIER Thierry	Conseiller pédagogique Clermont Gergovie
MEYRONEINC Jean-Jacques	Professeur agrégé Lycée Godefroy de Bouillon Clermont Ferrand
MICHARD Francis	DAFPIC, Rectorat de Clermont-Ferrand
MITON Sophie	Professeure certifiée lycée St-Alyre Clermont-Fd
MORARD Christophe	Professeur certifié collège Jeanne d'Arc Clermont-Fd
MORENNE Nathalie	Professeure des écoles Ecole Saint-Pierre Yssingaux
NEURY Philippe	IEN Moulins I
NICOLAS Elie	Professeur certifié lycée Simone Weil Le Puy-en-Velay
NOAILLE Jean-Marc	IA-IPR Histoire-Géographie
OKOTNIKOFF Pierre	Conseiller pédagogique Aurillac I
PAQUET Sylvie	Conseillère pédagogique Moulins-Yzeure
PARLANGE Cécile	Professeure certifiée collège J. Ferry Aurillac
PAUT Cécile	Conseillère pédagogique Monistrol-sur-Loire

PELISSIER Marie-Pierre	Professeure certifiée collège La Ribeyre Cournon
PEREZ Evelyne	Conseillère pédagogique Ambert
PERRIN Gaëtan	Professeur certifié Collège Jean Vilar Riom
PICHON Gilles	IEN Monistrol-sur-Loire
PLENACOSTE Valérie	Professeure certifiée collège J.de la Treilhe Aurillac
POULAIN Bruno	Professeur certifié Collège du Beffroi Billom
PRADEAU Loïc	Professeur certifié collège Monistrol-sur-Loire
PRUNET Franck	Conseiller pédagogique Riom Limagne
ROBIN Jean-Claude	Professeur certifié Collège Saint-Exupéry Lempdes
ROCHE Thierry	Professeur certifié collège de Lapalisse
ROMMEL Soraya	Conseillère pédagogique Montluçon II
RONZIER Nathalie	Professeure des écoles Ecole Notre Dame Clermont-Ferrand
ROSSIGNOL Christian	Conseiller pédagogique Riom Combrailles
SAQUE Eric	Professeur des écoles Circonscription de Céret
SARRANT Frédéric	Professeur certifié collège Henri Pourrat Ceyrat
SOULIER Marie	Conseillère pédagogique Le Puy Sud
TAMENE Emmanuelle	Conseillère pédagogique Montluçon I
TAURISANO Mario	IA-IPR Physique-Chimie
TENFOUR Annie	Conseillère pédagogique Clermont IA
TIXIER Christelle	Professeure certifiée Collège Henri Pourrat Ceyrat
TOURNAYRE Christelle	Professeure certifiée Collège Gérard Philipe Clermont-Ferrand
TROCELLIER Lionel	Professeur certifié collège Roger Quillot Clermont-Fd
TYLINSKY Chantal	Professeure certifiée collège Les Célestins Vichy
VENCK Philippe	Professeur des écoles Ecole les Troubadours Carcassonne

VERT Michel	Conseiller pédagogique Aurillac
VEYRET Aurélie	Professeure des écoles Ecole de la Salle Clermont-Ferrand
VIDAL Nadine	Conseillère pédagogique Mauriac
VIGNAL Martine	Conseillère pédagogique Clermont Plaine
VITTUARI Sylvia	Professeure certifiée collège Les Célestins Vichy

❖ 12 Conclusion

Le projet de devenir professeur des écoles doit être mûri et préparé avec méthode et rigueur. Concernant les épreuves orales d'admission, il convient ici d'insister sur l'indispensable entraînement que tout candidat doit mettre en place et s'imposer afin de se donner les moyens de réussir.

Dans le nouveau contexte de la formation, la préparation au concours de recrutement de professeur des écoles se fonde sur les cours théoriques, les lectures personnelles, les prises d'informations auprès des professionnels de l'Education nationale, les investigations sur le terrain. Elle nécessite surtout une véritable réflexion rapprochant et confrontant les savoirs théoriques, l'expérience acquise au cours des différents stages, les fonctions du professeur des écoles et les attentes de l'institution.

L'acquisition d'une parfaite connaissance de l'institution scolaire et d'une culture pédagogique et didactique forte s'avère incontournable.

Devenir professeur des écoles, c'est en effet s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des contenus d'enseignement parfaitement assimilés et des démarches pédagogiques tout aussi bien maîtrisées. Une bonne connaissance du développement moteur, affectif et cognitif des enfants de 3 à 11 ans s'avère tout aussi nécessaire. Ce métier appelle également une connaissance approfondie du fonctionnement de l'école primaire, de ses missions et de ses évolutions. Le candidat doit donc se tenir en permanence informé des évolutions du système éducatif.

Le candidat doit par ailleurs être en mesure de se projeter dans la fonction de professeur des écoles qu'il deviendra très rapidement en cas de réussite au concours. Il doit notamment être capable de décrire la posture qu'il sera conduit à adopter en situation professionnelle. Le candidat doit donc avoir réfléchi aux valeurs qui sous-tendent son action éducative et pédagogique.

Dans les différents entretiens, quelques candidats révèlent une pratique orale défectueuse, montrant qu'ils n'ont pas l'habitude de s'exprimer en public. On ne répètera jamais assez que le jury attache une grande importance à l'expression rationnelle de la pensée, à la clarté du propos et à la parfaite correction du niveau de langue utilisé. Les candidats qui ont su faire montre de ces qualités ont été valorisés.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rapport de jury du concours de recrutement des professeurs des écoles

2014 Session exceptionnelle

Epreuves d'admission

Les candidats non admis à la présente session doivent analyser leur échec, en s'appuyant en particulier sur les constats et les recommandations de ce rapport.

Pour conclure, le jury tient à souligner qu'il a parfois été impressionné par le niveau déjà très élevé de connaissances et de compétences professionnelles atteint par certains impétrants. Il félicite les candidats admis aux trois concours de recrutement organisés par l'académie de Clermont-Ferrand et leur souhaite d'excellents débuts dans leur carrière professionnelle.